



## Séance extraordinaire du 14 décembre 2023 Ordre du jour

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika pour l'acceptation des mises à jour du plan de sécurité civile, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 14 décembre 2023, à 16h32, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames les conseillères, Annie Meilleur et Anne-Marie Meyran et Messieurs les conseillers, Michel Villeneuve et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion. Les conseillères Mesdames Mélanie Grenier et Diane Imonti sont présentes en vidéoconférence.

Le greffier-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron, est présent.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

**2023-12-314**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 16h35.

#### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation des mises à jour du plan de sécurité civile
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

### **ADOPTÉE**

**2023-12-315**

### **ACCEPTATION DES MISES À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Annie Meilleur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter et confirmer les mises à jour effectuées au plan de sécurité civile.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-12-316**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit levée. Il est 16h40.

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
gref.-trés./dir. général

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec .

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire